

Déclaration Finale

Conférence Syndicale Internationale de Solidarité avec le Peuple Sahraoui

Paris, 27 novembre 2025

Les organisations syndicales réunies à Paris ce 27 novembre 2025 à l'occasion de la Conférence Syndicale Internationale de Solidarité avec le Peuple Sahraoui déclarent ce qui suit :

- 1- Nous, organisations participantes, affirmons notre attachement indéfectible aux principes universels de justice, de liberté et de dignité humaine, et réitérons notre soutien ferme, constant et sans équivoque au droit inaliénable, imprescriptible et non négociable du peuple sahraoui à l'autodétermination, à la liberté et à l'entière souveraineté sur son territoire et ses ressources naturelles.
- 2- Nous soulignons avec force que le peuple sahraoui est le seul détenteur légitime et exclusif de la souveraineté sur le Sahara Occidental, et qu'aucun État, aucune organisation ni aucun regroupement de pays ne possède la moindre autorité pour limiter, conditionner ou usurper cette souveraineté. Toute initiative visant à contourner ce droit fondamental, ou à imposer des solutions contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et à l'Acte Constitutif de l'Union Africaine, constitue une violation grave du droit international.
- 3- Nous exprimons notre profonde préoccupation face à toutes les tentatives de promouvoir des approches ou des "solutions" au conflit du Sahara Occidental en contradiction avec les normes internationales en matière de décolonisation, notamment le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à exercer un contrôle exclusif sur leurs richesses, leurs terres et leur avenir.
- 4- Dans ce contexte, nous dénonçons avec la plus grande fermeté la décision de la Commission européenne d'avancer vers l'adoption d'un nouvel accord avec la puissance occupante marocaine visant à exploiter illégalement les ressources du Sahara Occidental. Nous rappelons que la Cour de justice de l'Union européenne a, à plusieurs reprises, indiqué de manière claire et sans ambiguïté que :
 - le Maroc et le Sahara Occidental sont deux territoires distincts et séparés,
 - l'Union européenne ne peut conclure aucun accord avec le Maroc incluant le Sahara Occidental ou ses produits sans le consentement du peuple sahraoui,
 - Le seul consentement juridiquement valable concernant l'exploitation des ressources du territoire appartient au peuple sahraoui, et non à la puissance occupante, ni aux colons marocains, ni aux États ou entreprises impliqués dans le pillage.
- 5- Nous rappelons l'importance de la liberté des organisations syndicales dans les territoires occupés. Nous dénonçons la répression syndicale et la discrimination à l'emploi et des chômeurs/euses.
- 6- Nous affirmons notre soutien plein et entier aux femmes sahraouis dans leur lutte pour la liberté et le retour sur leurs terres. Nous nous engageons à porter leurs voix contre les violences commises par l'occupant et pour leur droit à vivre et à travailler dans la paix et la dignité sur leur territoire.
- 7- Nous appelons toutes les centrales syndicales, fédérations professionnelles et mouvements de travailleurs du monde entier à renforcer une solidarité active, publique, ouverte et résolue avec la lutte légitime du peuple sahraoui contre l'occupation marocaine, contre la violation du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'Indépendance, et contre le pillage international de ses richesses naturelles.
- 8- Nous encourageons chaque organisation syndicale à mener, dans son pays, des actions de mobilisation, de sensibilisation et d'information destinées à élargir le soutien populaire, ouvrier et agricole à la cause sahraouie, et à dénoncer toute violation des droits économiques, sociaux et politiques du peuple sahraoui.

9- Nous soulignons que les travailleurs du monde, unis dans les valeurs de justice et de liberté, rejettent toute tentative d'imposer au peuple sahraoui une solution qui ne respecte pas son droit à l'autodétermination tel que prévu par les résolutions des Nations Unies sur la décolonisation, et dénoncent toute démarche cherchant à contourner ou à vider de son sens ce principe fondamental. Il est inacceptable que le peuple sahraoui soit exclu de l'application d'un droit universel consacré à tous les peuples encore soumis à des situations coloniales.

10- Nous dénonçons l'instrumentalisation de l'aide humanitaire comme arme et comme pression contre le peuple sahraoui en exil qui touche particulièrement les enfants.

11- Nous rappelons enfin que le peuple sahraoui, par la voix de son représentant légitime et unique, le Front Polisario, a réaffirmé son refus catégorique de toute forme de diktat ou d'imposition provenant de la puissance occupante ou de tout autre acteur. Le peuple sahraoui maintient avec détermination son exigence d'un référendum libre, crédible et garanti sur l'autodétermination, conformément aux engagements internationaux et aux résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'Union africaine.

12- Nous appelons l'ensemble des organisations syndicales, sur tous les continents et dans tous les secteurs, à exprimer une solidarité active, multiforme et déterminée avec l'Union des Travailleurs de Saguia el-Hamra y Rio de Oro (UGTSARIO), ainsi qu'avec les travailleuses et travailleurs sahraouis dans les territoires occupés du Sahara Occidental, dans les camps de réfugiés et au sein de la diaspora. Il est de notre responsabilité collective, en tant que mouvement syndical international, d'unir nos forces pour défendre leurs droits fondamentaux, soutenir leur lutte pour la justice, la liberté et la dignité, la libération des prisonnier-es et le retour des réfugié-es et multiplier les actions concrètes afin de garantir un soutien puissant, visible et constant face aux violations et aux injustices qu'ils endurent.

En adoptant cette déclaration, nous réaffirmons notre engagement commun pour une paix juste, le respect du droit international et la fin de la colonisation en Afrique, comme en Kanaky/Nouvelle Calédonie et en Palestine.

Nous réitérons notre conviction que la solidarité syndicale internationale constitue un outil décisif pour faire triompher les droits du peuple sahraoui et pour mettre fin aux violations qui persistent dans le Sahara Occidental.

Ensemble, nous continuerons d'œuvrer pour la liberté, la justice sociale et la souveraineté des peuples.